Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213502057-20260420-2026_34-DE

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Noyal Sous Bazouges

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/04/2026

Date de la convocation
15/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	9

Vote
A la majorité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 21/04/2026

L'an 2026, le 20 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

Présents : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : BAZILLE Sandra, BOBON Christelle, BOUGERE Cindy, MAGAUD PERNOT Roxanne,

MM : EON Jean-Yves, MAILLARD Jean-Charles, MARIAU Noël, PRESSET Jean-Baptiste, THÉBAULT Fabrice

Excusée et représentée :
SAVINEL Fanny donne pouvoir à MALLET Bertrand

Secrétaire de séance : THÉBAULT Fabrice

2026/34 – Subventions aux associations – Année 2026

Le Maire présente les demandes de subvention qui ont été déposées par les associations pour l'année 2026. Il présente également leur bilan et demande aux élus de se prononcer sur le montant des subventions à accorder cette année.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT OCTROYÉ
ACPG et Citoyen de la Paix	150 €
Amitiés Noyalaises	350 €
ACCA - Piégeurs	350 € (200 € ACCA + 150 € Piégeurs) *1 abstention*
Football Club MBRN	400 € *1 abstention*
L'outil en main – Val Couesnon	100 €

- **AUTORISE** le Maire à procéder au paiement des subventions.

Secrétaire de séance :
Fabrice THÉBAULT

Pour copie conforme :
Le Maire, Bertrand MALLET